

## AVIS PUBLIC

---

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE* (1177) (AO-639)

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Outremont par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

QUE lors de sa séance ordinaire du **6 février 2024**, le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » (**AO-639**).

QUE l'objet de ce règlement vise à permettre au conseil d'arrondissement d'octroyer des exemptions pour des cases de stationnement requises dans le cadre d'un projet de développement incluant celles déjà existantes et assujettir les demandes d'exemption pour les immeubles du groupe communautaire.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Outremont conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1).

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce premier projet de règlement, **le mardi, 20 février 2022, à 18 h 00** à la salle du conseil, située au 530, avenue Davaar à Outremont, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine, à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h ainsi que sur le site internet de l'arrondissement, à l'adresse suivante :

<https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-dans-outremont-6786>

Le projet de règlement est également joint en annexe au présent avis.

Montréal, le 8 février 2024

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate